

**COMMUNE DE VILLAGE-NEUF**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :**

**Séance du 12 avril 2018**

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 22  
excusés : 4 dont 3 procurations  
absent : 1



**3<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

**Budget Primitif 2018**

**3-1. Vote du Budget Primitif 2018**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les principaux agrégats du Budget Primitif 2018, élaboré par la Municipalité, ont été discutés en séance du 22 mars 2018 lors du Débat d'Orientation Budgétaire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure d'adoption du budget peut être décomposée en deux phases :

1. la détermination des prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ;
2. la fixation des taux d'imposition des taxes locales.

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter à la documentation qui leur a été transmise le 6 avril 2018, à savoir :

- une note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ;
- un extrait de la maquette budgétaire détaillant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que l'état de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 de la commune de Village-Neuf, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	BP2018	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 101 000,00 €	5 101 000,00 €
Opérations réelles	4 482 000,00 €	5 085 000,00 €
Opérations d'ordre	619 000,00 €	16 000,00 €
Investissement	999 000,00 €	999 000,00 €
Opérations réelles	956 000,00 €	353 000,00 €
Opérations d'ordre	43 000,00 €	646 000,00 €
Budget total	6 100 000,00 €	6 100 000,00 €
Opérations réelles	5 438 000,00 €	5 438 000,00 €
Opérations d'ordre	662 000,00 €	662 000,00 €

Le Conseil Municipal :

- ↳ après avoir pris connaissance du projet de Budget Primitif 2018 et de la note de présentation y afférente ;
- ↳ vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↳ par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme BUCHER, M. GIOVANNONI, M. MOSER, M. THERY et M. ULRICH) ;
- approuve le Budget Primitif 2018 de la commune de Village-Neuf arrêté en dépenses et en recettes à :
  - ⇒ 5 101 000 € en section de fonctionnement ;
  - ⇒ 999 000 € en section d'investissement ;
- arrête à 355 000 € le montant prévisionnel du virement à la section d'investissement, pour couvrir les dépenses de la section d'investissement en sus des dotations aux amortissements et des autres produits imputables à la section d'investissement.

-----  
 Pour extrait conforme :  
 Village-Neuf, le 16 avril 2018

Le Maire :



Bernard TRITSCH

Acte certifié exécutoire  
 A compter du 17 avril 2018

Village-Neuf, le 17 avril 2018



Le Maire :  
 Bernard TRITSCH

*(Handwritten signature of Bernard Tritsch)*